

Diplômes délivrés

- CESS, Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur.
- CQ6, Certificat de Qualification de 6ème année de l'Enseignement Secondaire Supérieur.

Métiers associés (liste évolutive - issu du SIEP)

- Agent-e de station d'épuration
- Cantonnier-ère de rivière
- Technicien-ne en environnement
- Technicien-ne en traitement d'eau potable

A l'issue de sa formation, le (la) technicien.ne en environnement exercera sa fonction relais entre, d'une part, les concepteurs, possédant une formation de niveau supérieur, universitaire ou non et, d'autre part, les équipes de terrain (éco cantonniers, ouvriers, jardiniers, ...) responsables de l'exécution.

Ils peuvent exercer la direction des équipes de terrain. Ils participent ainsi à la mise en œuvre d'une gestion dont ils ne sont pas nécessairement les initiateurs. Ils peuvent, au stade de la prise d'échantillons et de l'établissement de relevés, effectuer un premier diagnostic de terrain. Dans cette perspective, ils se réfèrent aux législations en vigueur en veillant à leur application. Ils auront le souci permanent de prendre conseil et de se référer aux personnes ressources.

La 6^e TECHNIQUE QUALIFICATION EN ENVIRONNEMENT PERMET L'ACCES à toutes les formes d'études supérieures.

- * Haute école de type court (3 ans)
- * Haute école de type long (4 ou 5 ans)
- * Enseignement supérieur en école de promotion sociale
- * Enseignement supérieur pédagogique
- * Enseignement universitaire

Et plus particulièrement les études liées aux métiers de l'environnement et de l'agronomie.


Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de consulter le site du CEDIEP ou mesetudes.be qui vous donne vraiment un aperçu de toutes les possibilités offertes.

www.cediep.be/InfosEtudes

www.mesetudes.be



 **Rue Saint-Roch 7**
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

 **084 32 01 50**

 **stroch.marche@sec.cfwb.be**

 **enseignementlibremarche.be**

 **Institut Saint-Roch Marche-en-Famenne**



*Transition Technique
Technique Qualification
Professionnel*



**4e Qualification
Technicien.ne
en environnement
en août 2024**



*Technicien/
technicienne
en environnement*

FORMATION COMMUNE	4 ^e
Education physique	2
Religion	2
Français	4
Mathématique	4
Anglais ou Néerlandais	3
Formation historique et géographique	2
Formation scientifique	2
TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT (Grille sous réserve)	
Biologie appliquée (y compris 3 périodes de laboratoire)	6
Chimie appliquée (y compris 2 périodes de laboratoire)	4
Activités d'insertion professionnelle	4
TOTAUX	33

Le principal objectif de l'option technique de qualification "Technicien.ne en environnement": former, à terme, des techniciens.nes et gestionnaires particulièrement qualifiés dans les domaines de l'écologie, des techniques de l'environnement, des aménagements et de la gestion des espaces ruraux et urbains



Le technicien, la technicienne en environnement peut travailler dans différents secteurs assez variés. Ces différents secteurs nécessitent une formation polyvalente lui permettant de s'introduire dans des domaines très vastes.

Les quatre axes suivants sont développés dans la formation:

- La protection et la gestion des espaces verts urbains et ruraux au sens large.
- La gestion des déchets.
- La surveillance des eaux et la collecte des échantillons.
- L'assistance aux conseillers en environnement.



Compétences générales développées lors de la formation

- Identifier les éléments d'écologie et participer à la protection de l'environnement.
- Participer à la protection des eaux, des sols et de l'air et à la gestion des déchets.
- Lutter contre les principales maladies ou parasites et identifier les moyens de prévention.
- Mesurer l'impact des modifications écologiques sur le vivant.
- Participer à la protection et la gestion de la faune, de la flore et de l'écosystème.
- Participer à la gestion d'espaces forestiers, de parcs naturels et de paysages.
- Participer à la rénovation et à la réhabilitation urbaine et rurale.
- Participer à la procédure d'obtention de permis d'environnement.
- Informer et sensibiliser la population en matière de protection d'environnement.
- Veiller à faire preuve de méthode et de minutie dans ses travaux de recherche afin d'assurer la fiabilité scientifique des résultats.